

Fiche de données de sécurité

page: 1/18

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 16.12.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 29.05.2017

Produit: **Fourmidor**

(ID Nr. 30660768/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.07.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise.

1.1. Identificateur de produit

Fourmidor

UFI: 0YQ0-246A-V007-XUXU

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées significatives: biocide, insecticide

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:BASF SE
67056 Ludwigshafen
GERMANYAdresse de contact:BASF France SAS
49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois-Perret Cedex
FRANCE

Téléphone: +33 1 4964-5732

adresse E-Mail: securite-produits.france@basf.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tél.: 01 45 42 59 59 (APPEL D'URGENCE ORFILA)

Fax: 01 49 64 53 80 (heures de bureau)

International emergency number (Numéro d'urgence international):

contact speaking the language of the calling country (contact parlant la langue du pays d'appel)

Téléphone: +49 180 2273-112

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 16.12.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 29.05.2017

Produit: **Fourmidor**

(ID Nr. 30660768/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.07.2024

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les méthodes suivantes ont été appliquées pour la classification du mélange : extrapolation sur les valeurs de concentration des substances dangereuses, sur la base de résultats de tests et d'évaluation d'experts. Les méthodes utilisées sont indiquées dans les résultats des tests respectifs.

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Aquatic Acute 1	H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1	H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Pour les classifications mentionnées dans cette section dont le texte est incomplet, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Pictogramme:



Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence:

P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P373	NE PAS combattre l'incendie lorsque le feu atteint les explosifs.

Conseils de prudence (Intervention):

P391	Recueillir le produit répandu.
------	--------------------------------

Conseils de Prudence (Stockage):

P405	Garder sous clef.
------	-------------------

Conseil de Prudence (Elimination):

P501	Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.
------	--

Pictogramme:



BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 16.12.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 29.05.2017

Produit: **Fourmidor**

(ID Nr. 30660768/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.07.2024

Mention d'avertissement:

Attention

Mention de Danger:

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseil de Prudence:

P101 En cas de consultation d'un médecin, montrez-lui le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

Conseil de Prudence (Prévention):

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Conseils de prudence (Intervention):

P391 Recueillir le produit répandu.

Conseil de Prudence (Élimination):

P501 Faire éliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux.

Classement de préparations spéciales (GHS):

| Peut déclencher des réactions allergiques. contient: 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one

2.3. Autres dangers

Conformément au Règlement (CE) No 1272/2008 [CLP]

Voir rubrique 12 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Si applicable, des informations sont fournies dans cette rubrique sur d'autres dangers qui n'engendrent pas de classification mais qui peuvent contribuer au danger global de la substance ou du mélange.

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

produit biocide, insecticide

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 16.12.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 29.05.2017

Produit: **Fourmidor**

(ID Nr. 30660768/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.07.2024

Ingrédients soumis à réglementation

fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Teneur (W/W): 0,05 %

Acute Tox. 2 (Inhalation - poussière)

Numéro CAS: 120068-37-3

Acute Tox. 3 (par voie orale)

Numéro-CE: 424-610-5

Acute Tox. 3 (par voie cutanée)

Numéro INDEX: 608-055-00-8

STOT RE (Système Nerveux Central) 1

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Facteur M - aiguë: 1000

Facteur M - chronique: 10000

H330, H301 + H311, H372, H400, H410

saccharose

Teneur (W/W): < 50 %

Numéro CAS: 57-50-1

Numéro-CE: 200-334-9

Pour les classifications mentionnées dans cette section par un texte incomplet, comprenant les classes de dangers et les mentions de danger, se référer au texte intégral à la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

Lors de danger d'inconscience du patient, disposition et transport en position latérale stable.

Secours médical. Ne jamais faire vomir ou faire avaler quelque chose par la bouche, si la personne blessée est inconsciente ou souffre de crampes.

Après inhalation:

En cas d'inhalation, repos, transporter la victime à l'air frais. En cas de troubles respiratoires, contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU.

Repos, air frais, secours médical.

Après contact avec la peau:

Retirer les vêtements souillés. Laver à fond les régions affectées à l'eau et au savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Laver immédiatement à l'eau courante pendant au moins 15 minutes. Maintenir les paupières ouvertes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Contacter immédiatement le centre antipoison/un médecin.

Après ingestion:

En cas d'ingestion, rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Contacter sans délai un centre antipoison ou le SAMU. Ne pas faire vomir sans avis médical.

Rincer la bouche à fond avec de l'eau, secours médical.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes: Des renseignements, c.-à-d. des renseignements supplémentaires sur les symptômes et les effets, peuvent être inclus dans les phrases d'étiquetage du GHS disponibles à la section 2 et dans les évaluations toxicologiques disponibles à la section 11., (Autres) symptômes et/ou effets ne sont pas connus jusqu'à présent

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

| Traitement: Traitement symptomatique (décontamination, fonctions vitales).

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction recommandés:

eau pulvérisée, poudre d'extinction, mousse, dioxyde de carbone

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

| Substances dangereuses: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, chlorure d'hydrogène, fluorure d'hydrogène, oxydes d'azote, oxydes de soufre, composés halogénés

Conseil: Les substances et les groupes de substances cités peuvent être libérés lors d'un incendie.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement particulier de protection:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les agents chimiques.

Autres informations:

Refroidir les récipients menacés avec de l'eau. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. Éliminer les résidus de combustion et l'eau contaminée, en respectant les prescriptions réglementaires locales.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. Utiliser un vêtement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 16.12.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 29.05.2017

Produit: **Fourmidor**

(ID Nr. 30660768/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.07.2024

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol. Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour de petites quantités: ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Pour de grandes quantités: Endiguer. Pomper le produit.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur. Collecter séparément dans des emballages adaptés étiquetés et qu'il est possible de fermer. Nettoyer à fond les objets et le sol souillés avec de l'eau et un détergent en observant les réglementations en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Les informations concernant les contrôles de l'exposition/la protection individuelle et les considérations relatives à l'élimination se trouvent aux rubriques 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aucune mesure particulière nécessaire si le stockage et la manipulation sont appropriés. Veiller à une bonne aération et ventilation de l'espace de stockage et du lieu de travail. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après le travail.

Protection contre l'incendie et l'explosion:

Pas de mesures particulières nécessaires. La substance/le produit n'est pas combustible. Le produit n'est pas explosif.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Séparer des denrées alimentaires, y compris celles pour animaux.

Autres données sur les conditions de stockage: Conserver uniquement dans le récipient d'origine à une température ne dépassant pas 35 °C. Protéger de l'effet de la lumière.

Stabilité de stockage:

Durée de stockage: 24 Mois

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour l'(les) usage(s) pertinents identifiés à la rubrique 1, l'avis mentionné dans cette rubrique 7 doit être respecté.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 16.12.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 29.05.2017

Produit: **Fourmidor**

(ID Nr. 30660768/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.07.2024

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Paramètres d'exposition à contrôler sur le lieu de travail

57-50-1: saccharose

VME 10 mg/m³ (VLEP-INRS (FR))

Limite donnée à titre indicatif

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire:

Protection respiratoire non nécessaire

Protection des mains:

Gants de protection appropriés résistant aux agents chimiques (EN ISO 374-1), également dans le cas d'un contact direct prolongé (conseillé: index de protection 6, correspondant à un temps de perméation > 480 minutes selon EN ISO 374-1): p.ex. en caoutchouc nitrile (0,4 mm), caoutchouc chloroprène (0,5 mm), caoutchouc butyle (0,7 mm), entre autres.

Protection des yeux:

Lunettes de sécurité avec protections latérales (lunettes à monture) (p.ex. EN 166)

Vêtements de protection:

Choisir la protection corporelle en fonction de l'activité et du type d'exposition, p.ex. tablier, bottes de protection, combinaison de protection contre les produits chimiques (conforme à la norme EN 14605 en cas d'éclaboussures ou EN ISO 13982 pour les poussières).

Mesures générales de protection et d'hygiène

Respecter les mesures de prudence habituellement applicables lors de la mise en oeuvre des produits chimiques. Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé. Ranger séparément les vêtements de travail. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière: liquide

État physique: liquide

Couleur: blanc(he)

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif:

Non déterminé en raison du danger
potentiel pour la santé par inhalation.

Point de fusion:

Le produit n'a pas été testé.

Point d'ébullition:

Le produit n'a pas été testé.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 16.12.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 29.05.2017

Produit: **Fourmidor**

(ID Nr. 30660768/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.07.2024

Inflammabilité: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Limite supérieure d'explosivité: Compte tenu de la composition de ce produit et de l'expérience acquise, aucun risque n'est attendu si le produit est utilisé dans les conditions standards pour l'usage préconisé.

Point d'éclair: > 400 °C

Température d'auto-inflammation: > 350 °C
Le produit n'a pas été testé.
L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Décomposition thermique: Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Valeur du pH: env. 7 - 9
(20 °C)

Viscosité dynamique: 80 - 100 mPa.s

Solubilité dans l'eau: dispersible

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow): non applicable

Pression de vapeur: Le produit n'a pas été testé.

Densité: env. 1,23 g/cm³
(20 °C)

densité de vapeur relative (air): non applicable

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Substances/mélanges explosifs et articles contenant des explosifs

Risque d'explosion: aucune propriété explosive

Propriétés oxydantes

Propriétés comburantes: non comburant

Autres caractéristiques de sécurité

Autres informations: Si nécessaire, des informations sur d'autres paramètres physiques et chimiques sont indiqués dans cette rubrique.

Vitesse d'évaporation: non applicable

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 16.12.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 29.05.2017

Produit: **Fourmidor**

(ID Nr. 30660768/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.07.2024

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable, lorsque les prescriptions/recommandations pour le stockage sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

10.4. Conditions à éviter

Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

10.5. Matières incompatibles

Produits à éviter:

acides forts, bases fortes, oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux:

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Evaluation de la toxicité aiguë:

Faiblement toxique après ingestion unique. De toxicité faible par contact cutané. Pratiquement pas toxique après inhalation unique.

Données expérimentales/calculées:

DL50 rat (par voie orale): > 2.002 mg/kg

DL50 rat (par voie cutanée): > 2.002 mg/kg

Données relatives à : *fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile*

Données expérimentales/calculées:

CL50 rat (par inhalation): 0,36 mg/l 4 h (Ligne directrice 403 de l'OCDE)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 16.12.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 29.05.2017

Produit: **Fourmidor**

(ID Nr. 30660768/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.07.2024

Test d'un mélange poussière-aérosol.

Irritation

Evaluation de l'effet irritant:

| Non irritant pour les yeux et la peau.

Données expérimentales/calculées:

Corrosion/irritation de la peau

| lapin: non irritant

Lésion oculaire grave/irritation

| lapin: non irritant

Sensibilisation des voies respiratoires/de la peau

Evaluation de l'effet sensibilisant:

n'a pas d'action sensibilisante.

Données expérimentales/calculées:

| cobaye: non sensibilisant

mutagénicité des cellules germinales

Evaluation du caractère mutagène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests de mutagenèse ne donnent aucune indication pour un potentiel génotoxique.

cancérogénicité

Evaluation du caractère cancérogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Evaluation du caractère cancérogène:

La substance a provoqué des tumeurs de la thyroïde lors d'études à long terme sur les rats. L'effet est causé par un mécanisme spécifique chez l'animal qui n'a pas d'équivalent chez l'homme. Dans les études à long terme réalisées avec des souris par administration avec les aliments, la substance n'a pas eu d'effet cancérogène.

toxicité pour la reproduction

Evaluation de la toxicité pour la reproduction:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux n'ont révélé aucune indication pour des altérations de la fertilité.

Toxicité pour le développement

Evaluation du caractère tératogène:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants. Les tests sur animaux réalisés avec des quantités qui ne sont pas toxiques pour les animaux adultes ne donnent pas d'indice pour un effet toxique pour les embryons.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 16.12.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 29.05.2017

Produit: **Fourmidor**

(ID Nr. 30660768/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.07.2024

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Evaluation simple de la Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles (STOT):

Selon les informations disponibles, aucune toxicité spécifique sur les organes cibles n'est anticipée suite à une seule exposition.

Remarques: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Toxicité en cas de dose répétée et de toxicité spécifique à un organe cible (exposition répétée)

Evaluation de la toxicité après administration répétée:

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à : fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile**Evaluation de la toxicité après administration répétée:**Provoque des cas de mortalité et de neurotoxicité en cas d'exposition prolongée ou répétée.*Danger par aspiration

non applicable

Effets interactifs

Pas de données disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangersPropriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres informations

Autres informations sur la toxicité

Une utilisation non conventionnelle peut conduire à des effets néfastes pour la santé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Evaluation de la toxicité aquatique:

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 16.12.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 29.05.2017

Produit: **Fourmidor**

(ID Nr. 30660768/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.07.2024

Données relatives à :fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-
[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Toxicité vis-à-vis des poissons:

CL50 (96 h) 0,0852 mg/l, *Lepomis macrochirus*

Données relatives à :fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-
[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Invertébrés aquatiques:

CE50 (48 h) 0,19 mg/l, *Daphnia magna*

CE50 (96 h) 0,00017 mg/l, *Mysidopsis bahia*

Données relatives à :fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-
[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Plantes aquatique(s):

CE50 (72 h) 0,103 mg/l (taux de croissance), *Scenedesmus subspicatus*

NOEC (14 j) > 0,16 mg/l, *Lemna gibba*

Données relatives à :fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-
[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Effets chroniques sur poissons:

NOEC (35 j) 0,0029 mg/l, *Cyprinodon variegatus*

Données relatives à :fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-
[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Effets chroniques sur invertébrés aquat.:

NOEC (28 j) 0,000008 mg/l, *Mysidopsis bahia*

12.2. Persistance et dégradabilité

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

Données relatives à :fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-
[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile

Evaluation de la biodégradabilité et de l'élimination (H2O):

Difficilement biodégradable (selon critères OCDE).

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Evaluation du potentiel de bioaccumulation:

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 16.12.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 29.05.2017

Produit: **Fourmidor**

(ID Nr. 30660768/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.07.2024

Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-
[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile
Potentiel de bioaccumulation:*

*Facteur de bioconcentration(FBC): 321, Lepomis macrochirus
L'accumulation dans les organismes n'est pas attendue.*

12.4. Mobilité dans le sol

Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:

Adsorption sur les sols: Le produit n'a pas été testé. L'indication est déduite des propriétés des différents constituants.

*Données relatives à :fipronil (ISO); 5-amino-1-[2,6-dichloro-4-(trifluorométhyl)phényl]-4-
[(trifluorométhyl)sulfinyl]-1H-pyrazole-3-carbonitrile
Evaluation du transport entre les compartiments environnementaux:*

*Adsorption sur les sols: Après pénétration dans le sol, il faut s'attendre à une adsorption sur les
particules de terre solides. La pénétration dans les eaux superficielles n'est pas attendue.*

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance satisfaisant au critère PBT

(Persistant/bioaccumulable/toxique) ou au critère vPvB (très Persistant et très bioaccumulable)

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substance supérieure aux limites légales figurant sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 pour avoir des propriétés de perturbation endocrinienne ou est identifié comme ayant des propriétés de perturbation endocrinienne conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

12.7. Autres effets néfastes

Le produit ne contient pas de substances listées dans le Règlement (CE) No 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

12.8. Indications complémentaires

Autres informations sur l'écotoxicité:

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans contrôle.

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 16.12.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 29.05.2017

Produit: **Fourmidor**

(ID Nr. 30660768/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.07.2024

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Doit être orienté vers une décharge agréée ou incinéré dans un centre agréé tout en respectant les prescriptions réglementaires locales.

Emballage non nettoyé:

Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale et être éliminés comme le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre

ADR

Numéro ONU ou numéro

UN3082

d'identification:

Nom d'expédition des

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FIPRONIL)

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le

9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage:

III

Dangers pour

oui

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur: Aucun connu

RID

Numéro ONU ou numéro

UN3082

d'identification:

Nom d'expédition des

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FIPRONIL)

Nations unies:

Classe(s) de danger pour le

9, EHSM

transport:

Groupe d'emballage:

III

Dangers pour

oui

l'environnement:

Précautions particulières à

prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport fluvial intérieur

ADN

Numéro ONU ou numéro

UN3082

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 16.12.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 29.05.2017

Produit: **Fourmidor**

(ID Nr. 30660768/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.07.2024

d'identification:

Nom d'expédition des

Nations unies:

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE
L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FIPRONIL)

Classe(s) de danger pour le transport: 9, EHSM

Groupe d'emballage:

III

Dangers pour

oui

l'environnement:

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur: Aucun connu

Transport par voie navigable en bateau citerne et en bateau à cargaison sèche

Non évalué

Transport maritime**Sea transport**

IMDG

IMDG

Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

UN number or ID number:

UN 3082

Nom d'expédition des Nations unies:

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (FIPRONIL)

UN proper shipping name:

ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FIPRONIL)

Classe(s) de danger pour le transport:

9, EHSM

Transport hazard class(es):

9, EHSM

Groupe d'emballage:

III

Packing group:

III

Dangers pour

oui

Environmental hazards:

yes

l'environnement:

Polluant marin: OUI

Marine pollutant: YES

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

EmS: F-A; S-F

Special precautions for user:

EmS: F-A; S-F

Transport aérien**Air transport**

IATA/ICAO

IATA/ICAO

Numéro ONU ou numéro d'identification:

UN 3082

UN number or ID number:

UN 3082

Nom d'expédition des Nations unies:

MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE,

UN proper shipping name:

ENVIRONMENTAL LY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (FIPRONIL)

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 16.12.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 29.05.2017

Produit: **Fourmidor**

(ID Nr. 30660768/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.07.2024

N.S.A. (FIPRONIL)

Classe(s) de danger pour le transport:	9, EHSM	Transport hazard class(es):	9, EHSM
Groupe d'emballage:	III	Packing group:	III
Dangers pour l'environnement:	oui	Environmental hazards:	yes
Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Aucun connu	Special precautions for user:	None known

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Voir les entrées correspondantes pour « numéro ONU ou numéro d'identification » pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Voir les entrées correspondantes à la désignation officielle de transport pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Voir les entrées correspondantes aux "classes de danger pour le transport" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.4. Groupe d'emballage

Voir les entrées correspondantes aux "groupes d'emballage" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.5. Dangers pour l'environnement

Voir les entrées correspondantes aux "risques pour l'environnement" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir les entrées correspondantes aux "précautions particulières pour l'utilisateur" pour les réglementations respectives dans les tableaux ci-dessus.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport maritime en vrac n'est pas prévu.

Maritime transport in bulk according to IMO instruments

Maritime transport in bulk is not intended.

Autres informations

Le produit peut être expédié comme non dangereux dans des emballages appropriés contenant une quantité nette de 5 L ou moins selon les dispositions de divers organismes de réglementation : ADR, RID, ADN : disposition spéciale 375 ; IMDG : 2.10.2.7 ; IATA : A197 ; TDG : disposition spéciale 99(2) ; 49CFR : §171.4 (c) (2) et aussi la disposition spéciale 375 dans l'annexe B qui est réglementée en Chine "Regulations Concerning Road Transportation of Dangerous Goods Part 3 : Index of dangerous goods name and transportation requirements" (JT/T 617.3)

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdictions, restrictions et autorisations

Annexe XVII du Règlement (CE) n° 1907/2006: Numéro dans la liste: 3

Les restrictions de l'annexe XVII du règlement CE N° 1907/2006 ne s'appliquent pas aux usages prévus du produit mentionnés dans cette FDS

Directive 2012/18/UE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (UE):
Entrée dans la liste dans la réglementation: E1

Rubrique(s) de la nomenclature ICPE (France): 4510
Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-8 (France): 9

SP1 - Ne pas polluer l'eau avec le produit et son emballage
L'utilisateur doit porter des gants de protection selon la norme EN 374-3.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Des conseils sur la manipulation du produit se trouvent aux rubriques 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des classifications, incluant les classes de danger et les mentions de danger, si mentionnés aux rubriques 2 et 3:

Aquatic Acute	Danger pour le milieu aquatique - aigu
Aquatic Chronic	Danger pour le milieu aquatique - chronique
Acute Tox.	Toxicité aiguë
STOT RE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée
EUH401	Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H330	Mortel par inhalation.
H301 + H311	Toxique par ingestion ou par contact cutané.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes (Système Nerveux Central) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Abréviations

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route. ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ETA = Estimations de la toxicité aiguë. CAO = Avion Cargo seulement. CAS = Chemical Abstracts Service. CLP = Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage

BASF Fiche de données de sécurité selon le règlement n° 1907/2006/CE et ses modifications.

Date / mise à jour le: 03.07.2023

Version: 6.0

Date de la version précédente: 16.12.2022

Version précédente: 5.0

Date / Première version: 29.05.2017

Produit: **Fourmidor**

(ID Nr. 30660768/SDS_GEN_FR/FR)

date d'impression 15.07.2024

des substances et des mélanges. DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet. CE50 = Concentration efficace 50, qui provoque l'effet considéré pour 50% de la population considérée. CE = Communauté européenne. EN = Normes européennes. CIRC = Centre International de Recherche sur le Cancer. IATA = Association du transport aérien international. IBC-Code = Recueil IBC : Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac. IMDG = Code maritime international des marchandises dangereuses. ISO = Organisation internationale de normalisation. STEL = Valeur limite d'exposition court terme. CL50 = concentration létale médiane. DL50 = dose létale médiane. MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail (ou TLV = valeur seuil limite). MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires. NEN = Norme néerlandaise. NOEC = Concentration sans effet observé. VLEP = Valeur limite d'exposition professionnelle. OCDE = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT = Persistant, bioaccumulable et toxique. PNEC = Concentration prédite sans effet. PPM = Partie par million. RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. VME = Valeur limite de moyenne d'exposition. Numéro ONU = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = très persistant et très bioaccumulable.

Les données contenues dans cette fiche de données de sécurité reposent sur notre expérience et nos connaissances actuelles; elles décrivent le produit quant aux exigences en matière de sécurité. Cette fiche de données de sécurité n'est ni un certificat d'analyses ni une fiche technique et ne peut en aucun cas être considérée comme un accord sur nos spécifications de vente. Les utilisations identifiées dans cette fiche de données de sécurité ne représentent ni un accord sur la qualité contractuelle correspondante de la substance / du mélange ni une utilisation contractuellement désignée. Il incombe à l'acquéreur de nos produits de s'assurer que tous les droits de propriété intellectuelle et toute la législation applicable sont observés.

Les traits verticaux sur le bord gauche indiquent les modifications par rapport à la version précédente.